

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des prestations du service des activités physiques et sportives sont fixés selon les modalités suivantes, selon les modalités suivantes, votées au Comité Sport du 15 Décembre 2021, approuvées par le Conseil de la Vie Universitaire du 17 Janvier 2022, et sous réserve que la formation au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) soit gratuite dans le cadre des U.E. libres :

TARIFS ACTUELS

Cartes d'accès aux prestations	Personnel universitaire : 30 € cat. C, 40 € cat B, 50 € cat. A Conjoint de personnel universitaire : 55 € Personnel univ retraité : 55 €
Locations (année = 1h/an sur 30 sem.) (semestre = 1 h/sem sur 15 sem.)	gymnase (grande salle) Education Nationale : 600 €/an - 300 €/semestre 30 € de l'heure Autres : 700 €/an - 350 €/semestre 35 € de l'heure
	Petite salle Education Nationale : 400 €/an - 200 €/semestre 20 € de l'heure Autres : 500 €/an - 250 €/semestre 25 € de l'heure
	S.A.E. ou salle de musculation Education Nationale : 500 €/an - 250 €/semestre 25 € de l'heure Autres : 600 €/an - 300 €/semestre 30 € de l'heure
	Football en extérieur site de METZ (si utilisation des vestiaires) 20 € la séance de 2 heures

Piscine

Location horaire 1 ligne d'eau : 25 €

Location horaire bassin WE et vacances : 150 €

Location horaire bassin WE et vacances + M.N.S. : 200 €

Entrée scolaires en groupe encadré : 2,40 € (minimum de 10 personnes facturées par séance alignement avec la Métropole du Grand Nancy)

Carte annuelle : 80 €

Stages

Stage plein air

entre 100 € et
600 €

WE plein air

entre 20 € et
150 €**Formation PSC1**

individuel

35 €

groupe sur demande de l'établissement

250 €

groupe sur demande d'étudiants

200 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du service des Activités Physique et Sportives et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 12 septembre 2022



Hélène BOULANGER